

**NUMERO : 2025-270
DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R 2122-8,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-063 du 5 juillet 2020, reçue en Sous- préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n°2022-520 du 5 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 8 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Conseillère municipale pour signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Considérant la volonté de la Ville de solliciter un prestataire extérieur afin de procéder à une campagne de régulation contre les nuisances aviaires avec installation et mise en service de 4 volières situées place de France à Sarcelles,

Considérant la procédure sans publicité ni mise en concurrence,

Décide :

Article 1 : D'approuver la prestation d'accompagnement pour une campagne de régulation contre les nuisances aviaires avec installation et mise en place de 4 volières par la société AGILYS SERVICES (SIREN904055779) sis 33 rue de la Gare - 95170 DEUIL-LA-BARRE.

Article 2 : La prestation s'effectuera par bon de commande d'un montant de 10 560 € HT soit 12 672 € TTC.

Un acompte de 50 % sera versé à notification du bon de commande et le solde restant sera versé en fin de mission.

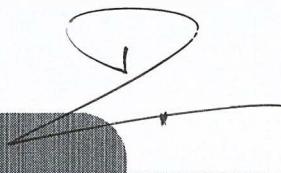
Article 3 : Le délai des prestations est fixé à six mois renouvelables tacitement, selon les besoins. La mission deviendra exécutoire après transmission de la présente décision du Maire en Sous-préfecture.

Article 4 : D'imputer la dépense au budget communal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de son affichage.

Fait à Sarcelles, le 09décembre 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD



Centre administratif

4, place de Navarre 95200 Sarcelles · Tél. : 01 34 38 20 00 ·
Fax : 01 39 92 35 72

Hôtel de Ville

3, rue de la Résistance 95200 Sarcelles · Tél. : 01 34 38 21 40 · Fax : 01 39 94 31 09
Internet : <http://www.sarcelles.fr> · e-mail : mairie@sarcelles.fr

Horaires d'ouverture

lundi, mardi, mercredi : 9h -12h15 / 13h45 - 17h15
jeudi : 13h45 -19h15
vendredi : 9h -12h15 / 13h45 -17h15